



## Les services des mutuelles



Tes parents sont affiliés auprès d'une mutuelle mais pourquoi? A quoi sert-elle? Tu commences à avoir des revenus ou tu as 25 ans et tu dois avoir ton propre carnet de mutuelle. Où t'affilier? Tu as quitté tes parents, dois-tu t'affilier à une mutuelle ou peux-tu rester à charge de tes parents? On te dit tout.

### Qu'est ce qu'une mutuelle ?

La mutuelle est un organisme destiné à couvrir les frais médicaux et d'hospitalisation. C'est aussi une protection sociale. L'inscription à une mutuelle est obligatoire. Dès que tu t'inscris dans l'une d'elles, tu bénéficies de l'assurance obligatoire. Cette assurance te permet d'être remboursé(e) des frais médicaux (ex: visites chez le médecin, médicaments, examens médicaux...) mais elle te donne accès à bien d'autres avantages.

En effet, elle te permet de bénéficier de revenus de remplacement en cas de maladie de courte ou de longue durée, de congé de maternité ou de paternité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'assurance complémentaire est devenue obligatoire. Au contraire de l'assurance obligatoire, celle-ci est payante suivant ton âge. Elle existe dans toutes les mutuelles mais les remboursements octroyés peuvent être différents en fonction de celle-ci. Chaque mutuelle a le droit de décider quels avantages supplémentaires elle peut octroyer à ses affiliés.

Cette assurance complémentaire te permet de bénéficier de différentes interventions telles que la contraception, l'inscription à des clubs sportifs, les consultations chez une diététicienne, les cours d'auto-école, l'achat de lunettes...

### Comment choisir sa mutuelle?

Par facilité, beaucoup de jeunes restent affiliés à la mutuelle des parents mais il est intéressant que tu puisses comparer les avantages octroyés par les différentes mutuelles et choisir selon ta situation laquelle t'offre le plus d'avantages.

### Les différents statuts.

Il existe deux statuts différents :

- titulaire: tu le deviens quand tu bénéficies d'un revenu ou quand tu atteins l'âge de 25 ans.
- personne à charge: les enfants ou l'époux(se) qui n'ont pas de revenu.

Mis à jour le 04 octobre 2013

Le statut de titulaire ouvre le droit aux remboursements de soins de santé des personnes qui sont à sa charge.

### L'assurance hospitalisation.

De nos jours, la quote-part restant à charge d'une personne hospitalisée pour maladie, opération, accouchement, revalidation, accident ... peut-être très importante.

L'assurance hospitalisation tout en étant payante et facultative, te permet d'obtenir des remboursements plus importants lors d'une hospitalisation.

En effet, quand tu reçois ta facture d'hospitalisation, il y a toujours une partie qui est à ta charge (ex: le supplément pour une chambre individuelle, les suppléments d'honoraires demandés par les médecins...). Tu bénéficieras d'une intervention dans ta quote-part à charge, que ce soit en "hospitalisation de jour" ou lors d'hospitalisation plus longue.

### Plus d'info

- [www.belgimut.be](http://www.belgimut.be)

Les différentes mutuelles en Belgique.

- [www.partenamut.be](http://www.partenamut.be)

- [www.mutsoc.be](http://www.mutsoc.be)

- [www.mc.be](http://www.mc.be)

- [www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be)

070 233 444

[www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be)

